

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 8 juillet 2021, 19 h, en visioconférence, et ce, en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

Steve Fontaine  
Sébastien Bélisle

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de commencer cette séance, je tiens à remercier la population pour le bel élan de générosité et d'entraide à la suite de l'incendie de la polyclinique Wabakin. Ce bâtiment est un atout important pour les services de proximité, autant au niveau local que régional. Nous sommes de tout cœur avec vous. Grâce à votre respect des mesures sanitaires, nous pouvons profiter des activités estivales offertes sur notre territoire.

D'ailleurs, l'équipe de la culture, du patrimoine et du tourisme a travaillé très fort pour vous offrir de belles activités gratuites tout au long de l'été :

- Triennale en métiers d'art
- Plusieurs spectacles extérieurs (dont le projet Au pays des pick-up et l'Orchestre symphonique régional en plein air)
- Courtepointe collective

Vous trouverez tous les détails sur notre site Internet au [ville.lasarre.qc.ca](http://ville.lasarre.qc.ca). Ces activités respectent les directives sanitaires en vigueur.

Du côté de l'équipe des loisirs, les camps de jour sont débutés au grand plaisir des enfants, et des parents !

Depuis quelques semaines, les pots de fines herbes et de légumes à partager sont disponibles au parc Ernest-Lalonde, à la Promenade du centenaire et sur la 5<sup>e</sup> Avenue Est. Ces pots s'inscrivent au mouvement Incroyables Comestibles Abitibi-Ouest auquel la Ville participe.

Depuis le lancement du nouveau programme de soutien financier d'art mural, plusieurs entreprises sont intéressées à réaliser une murale extérieure. D'ailleurs, Métal Marquis a terminé sa murale et le résultat est magnifique ! J'invite les entreprises à consulter les détails sur notre site Internet.

La tournée de vérification des avertisseurs de fumée par le Service des incendies et de la sécurité civile se poursuit dans certains secteurs de la ville. De plus, il est important de rappeler l'importance de

surveiller les prévisions du danger d'incendie auprès de la SOPFEU et de vous assurer que tout est conforme en lien avec la réglementation sur les brûlages.

En cette période de vacances estivales, le conseil municipal se joint à moi pour souhaiter un bel été à tous les citoyens et aux employés. Amusez-vous, et ce, en toute sécurité !

Bonne séance !

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2021-172*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

## **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2021**

*Résolution no 2021-173*

Le procès-verbal de la séance régulière du 1er juin 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Richard Mailloux et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

### **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 22 juin 2021**

*Résolution no 2021-174*

Le procès-verbal de la séance spéciale du 22 juin 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

## **3. CORRESPONDANCE**

### **3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2021-175*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver la demande suivante :

- Centre de femmes l'Érige : Demande pour l'utilisation du Parc des saltimbanques pour le dévoilement de leur programmation automnale le 23 septembre 2021. Cependant, un plan approuvé par la Santé publique devra être acheminé à la directrice du Service loisir, sport et vie communautaire, Madame Cécile Poirier.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Appui à la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**

*Résolution no 2021-176*

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

##### **4.2 Entente de service avec la municipalité de Dupuy**

*Résolution no 2021-177*

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'engage à défrayer à la Ville de La Sarre, les coûts des services dispensés par les services de la directrice intérimaire de l'urbanisme de la Ville de La Sarre et de son assistant(e);

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy s'engage à offrir l'aide et le support nécessaires de son personnel aux employés libérés par la Ville de La Sarre afin de faciliter le règlement adéquat et définitif du dossier des nuisances pour la propriété ayant le matricule 1 510 205 819;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser le directeur général par intérim, Monsieur Denis Bédard, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, l'entente de service entre la municipalité de Dupuy et la Ville de La Sarre.

##### **4.3 Adoption de la politique de gestion administrative des professionnels, cadres et hors-cadres révisée le 8 juillet 2021**

*Résolution no 2021-178*

ATTENDU QU'une mise à jour de la Politique de gestion administrative des professionnels, cadres et hors-cadres était de mise;

ATTENDU QUE ces changements ne modifient en rien les orientations et les attentes de cette politique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard

Mailloux;

D'accepter la mise à jour de la Politique de gestion administrative des professionnels, cadres et hors-cadres.

#### **4.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités**

Monsieur Louis Côté, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités;

Dépose le projet de règlement 14-2021 intitulé Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés**

*Résolution no 2021-179*

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et la liste des salaires payés au 30 juin 2021, au montant de 564 339.94 \$.

#### **5.2 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer**

*Résolution no 2021-180*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2021, au montant de 368 616.77 \$.

#### **5.3 Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire informe les citoyens que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 sera disponible prochainement sur le site internet de la Ville.

### **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Nomination d'une inspectrice municipale adjointe – projet pilote de 3 mois**

*Résolution no 2021-181*

#### **6.2 Modifications à la Résolution 2021-130 : Embauche étudiants 2021 - ajouts**

*Résolution no 2021-182*

ATTENDU QUE les différents services de la municipalité requièrent les services d'étudiants pour l'été 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De procéder à l'ajout dans la résolution 2021-130 de l'embauche des étudiants suivants pour

la période estivale 2021, selon l'échelle salariale étudiante en vigueur :

Aide-animatrice aux camps de jour :	Charlotte Lafleur
Aide-journalier aux travaux publics :	Coralie Bélanger Jordan Sénéchal

### **6.3 Demande d'assistance financière, volet soutien en accompagnement camp de jour**

*Résolution no 2021-183*

ATTENDU Qu'une demande d'assistance financière, volet soutien en accompagnement camp de jour de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue a été demandée afin de payer les frais d'un service d'accompagnement lors d'une activité de loisir tel que le camp de jour;

ATTENDU QUE l'encadrement et la formation demandés afin d'accompagner la clientèle ayant des limitations fonctionnelles ou de besoins spéciaux sont plus exigeants;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE l'animateur ou l'aide-animateur au camp de jour, requis par le régisseur sportif, qui exercera la fonction d'accompagnateur individuel reçoive une prime d'un dollar de l'heure (1 \$) lorsqu'il exercera cette fonction.

### **6.4 Suspension disciplinaire de l'employé no 85**

*Résolution no 2021-184*

ATTENDU QUE l'employé no 85 a de nouveau contrevenu à une politique interne en vigueur à la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'imposer une suspension disciplinaire d'une durée de quatre semaines (du 29 juin au 25 juillet 2021), sans solde, ni compensation, à l'employé no 85.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Demande à la CPTAQ - Lot 3 870 475**

*Résolution no 2021-185*

ATTENDU QUE le demandeur désire adresser une demande à la CPTAQ afin d'obtenir le droit d'utiliser le lot 3 870 475 à une fin autre qu'agricole;

ATTENDU QU'aucun autre espace du territoire ne répond à leur critère et que l'utilisation de ce lot est conforme à la réglementation municipale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver cette demande à la CPTAQ.

### **7.2 Demande à la CPTAQ - Lot 3 543 648**

*Résolution no 2021-186*

ATTENDU QUE le demandeur désire adresser une demande à la CPTAQ afin d'obtenir le droit d'utiliser le lot 3 543 648 à une fin autre qu'agricole, soit la construction sur une superficie de

4 000 mètres carrés;

ATTENDU QU'aucun autre espace du territoire ne répond à leur critère;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser cette demande à la CPTAQ.

### **7.3 Demande de dérogation mineure : 85 rue Pagé**

*Résolution no 2021-187*

ATTENDU QUE le propriétaire du 85 rue Pagé souhaite obtenir une dérogation mineure pour la marge latérale Sud du garage qui serait à 5,66 au lieu de 6,0 m;

ATTENDU QUE la marge latérale Nord de sa remise ou l'espace libre à ciel ouvert est de 0,18m au lieu de 0,60 m;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

### **7.4 Demande de dérogation mineure : 14, avenue Gagnon**

*Résolution no 2021-188*

ATTENDU QUE le propriétaire du 14, avenue Gagnon désire obtenir une dérogation mineure pour les marges latérales Ouest et arrière du garage;

ATTENDU la présence d'ouverture dans le mur Nord à 0,56 m et Ouest à 1,08 m, inférieure à 1,50 m tel que prescrit dans le règlement;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

### **7.5 Demande de dérogation mineure : 10, avenue Bourget**

*Résolution no 2021-189*

ATTENDU QUE le propriétaire du 10, avenue Bourget désire obtenir une dérogation mineure pour la marge avant de sa maison mobile à 4,59 m au lieu de 5,00 m;

ATTENDU QUE la galerie annexée au mur Est de la maison se situe à 0,68 m et est donc inférieur à 1,5 m de la ligne latérale;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

#### **7.6 Demande de dérogation mineure : 2, rue Bienvenue**

*Résolution no 2021-190*

ATTENDU QUE le propriétaire du 2, rue Bienvenue désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'une 3e remise de 16 x 24 pi sur son lot de moins de 3000 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

#### **7.7 Demande de dérogation mineure : 1, rue Morneau**

*Résolution no 2021-191*

ATTENDU QUE le propriétaire du 1, rue Morneau désire obtenir une dérogation mineure pour l'installation de deux bâtiments secondaires de 8 x 20 pi en cour avant;

ATTENDU QU'il y a une forte pente en cour arrière;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

### **8. TRAVAUX PUBLICS**

#### **8.1 Acquisition d'un tracteur pour le service des loisirs**

*Résolution no 2021-192*

ATTENDU l'appel d'offres 2021-03 de la Ville de La Sarre pour l'acquisition d'un tracteur avec équipement au service des loisirs;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions conformes ont été reçues, soit :

Équipement TNO (John Deere)	117 807,98 \$ (avec taxes)
Méga Centre Kubota (Kubota)	124 040,72 \$ (avec taxes)
Machinerie Horticole (Massey)	100 335,23 \$ (avec taxes)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver la soumission la plus basse, soit celle de Machinerie Horticole (Massey), au montant de 90 505,22 \$ (taxes nettes) financé à même le règlement d'emprunt no 04-2021.

9. **LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10. **CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**
11. **PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**
12. **AFFAIRES NOUVELLES**
  
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Jean-Baptiste Fournier demande pourquoi le conifère placé devant un arbre en fleurs au coin du Pétro-Canada, n'a pas été coupé.

La Ville a décidé de ne pas couper un arbre sain de plus, cet arbre fait partie du plan d'aménagement.

Il demande aussi pourquoi la réunion du conseil de ce soir ne se fait pas en présentiel puisque c'est maintenant permis?

On lui répond que dès le 3 août les réunions du conseil de la Ville de La Sarre recommenceront en présentiel au théâtre Lilianne-Perrault avec toutes les mesures sanitaires s'y imposant.

Madame Marie-Millie Dessureault demande si des projets sont prévus pour utiliser le terrain vacant de l'école Victor Cormier?

On lui répond que ce terrain appartient au Centre de service scolaire et non à la Ville, donc si Madame Dessureault a une demande à faire, celle-ci doit être faite à la direction du Centre de service scolaire.

#### 14. **PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La prochaine séance du conseil est prévue le 3 août à 19 h au théâtre Lilianne-Perrault. L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Renée Thiboutot et appuyée par Monsieur Louis Côté que la séance soit levée à 19 h 30.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière